

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 3 fr. 50. Abonnement annuel: 77 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 33 francs; payable au compte postal 10-4772-4

M. Blocher n'a pas tout à fait tort

M. Blocher a déclaré que les Romands ont « toujours eu une conscience suisse plus faible » que les Alémaniques (*immer ein schwächeres Bewusstsein für die Schweiz*). Et il a complété en distinguant « ceux qui veulent s'adapter et les autres qui se battent pour l'indépendance ». Ce genre de considération n'est pas très heureux pour l'unité de la Confédération, et pas très gentil pour les troupes francophones de l'Union démocratique du centre.

Cela dit, M. Blocher n'a pas tort de relever que la Suisse est diverse même en matière de conceptions politiques. Mais le « tribun zuricois », comme dit la presse, aurait dû pousser la différenciation jusqu'au bout et ne pas s'arrêter aux groupes linguistiques. Il aurait dû affirmer que chaque canton suisse cultive une approche particulière du fait national et de ses relations à la Suisse. Cela lui aurait permis d'intégrer sans offenser la logique le fait que son propre canton de Zurich, germanophone, combatif, bourré de *Bewusstsein* et tout, avait voté comme les cantons romands.

Le Canton de Vaud, reste de l'Helvétie romaine, avait déjà parcouru une route longue et accidentée quand il est devenu membre de l'Alliance fédérale. De son côté, l'Alliance fédérale avait bien évolué quand les cantons de Vaud, du Valais, de Neuchâtel, de Genève et du Tessin l'ont rejointe. Peut-on pour autant considérer ces derniers comme des

pièces étrangères, surajoutées à un ensemble suisse qui s'en serait parfaitement passé? Dans l'esprit de certains *Urschweizer*, c'est probable.

Aujourd'hui pourtant, une coexistence séculaire, l'expérience, si l'on ose dire, de deux guerres mondiales, une longue pratique de la neutralité et de la paix du travail ont engendré un certain esprit suisse dans tous les cantons, latins inclus. Sur les plans politique, militaire, économique et culturel, ces derniers n'ont pas démerité, c'est le moins qu'on puisse dire.

Mais l'esprit suisse n'est pas cultivé partout de la même manière. Le Pays de Vaud, vaste et complet, offre à ses ressortissants largement de quoi déployer et fixer leur sentiment national. Dans la perspective vaudoise, la Confédération est une institution protectrice, un bouclier militaire plus qu'une patrie au plein sens du mot. C'est ce qui explique que le Vaudois est particulièrement chatouilleux en matière de fédéralisme. Dans une récente livraison, la rédaction du site www.lesobservateurs.ch va dans le même sens et ose développer l'idée que la Suisse n'est pas une nation¹.

Pour tel autre canton, au contraire, la Suisse est la patrie, et son territoire cantonal n'en est qu'une subdivision. De telles différences engendrent forcément des conceptions très diverses des souverainetés cantonales et de l'indépendance suisse.

Vaud, sûr de sa force assimilatrice, ne craint que modérément l'arrivée des étrangers. Il se sent moins

menacé dans son être que les petits cantons de culture traditionnelle. C'est aussi le cas des autres cantons romands, a estimé M. Yvan Perrin interrogé par la télévision.

Certains pensent qu'aujourd'hui, la force assimilatrice vaudoise est épuisée, usée par un flux d'étrangers constamment renouvelé. Avons-nous « les yeux plus gros que le ventre »? Ce qui est certain, c'est qu'un peuple à qui les autorités refusent obstinément d'enseigner sa propre histoire ne peut que s'étioler et se rabougrir. Et personne ne désire s'assimiler à un peuple en train de s'étioler et de se rabougrir.

Pour revenir à notre sujet, les Vaudois et les Genevois sont aussi sensibles que les Alémaniques aux questions touchant l'indépendance de la Suisse. C'est d'ailleurs de leur côté et de celui du Tessin, qu'est venue la résistance référendaire à l'accord FATCA, non des cantons suisses alémaniques, dont le *Bewusstsein für die Schweiz* s'était bizarrement assoupi pour l'occasion.

Il est possible, et là nous nous replaçons, prudemment, dans la perspective des blocs linguistiques adoptée par M. Blocher, que les Suisses allemands se sentent plus de connivences avec les Etats-Unis – pour autant que l'IRS incarne les Etats-Unis –, tandis que les Romands penchent davantage du côté de l'Europe – en admettant que le pouvoir administratif de l'Union représente la civilisation européenne.

Le Tessin est encore un cas différent. Souvent oublié du reste de la Suisse, acculé par l'Italie, il se sent doublement marginalisé. Paranoïa imposée par la *Lega dei Ticinesi*? Ce n'est pas à nous de le dire, mais à sa population, qui a voté en fonction de son quotidien. Notons que si c'est le Tessin qui a le plus largement accepté l'initiative sur l'immigration de masse, c'est également lui qui a récolté le plus de signatures contre FATCA. Cela dénoterait l'existence d'une forme originale, une de plus, de *coscienza della Svizzera*. Il faut espérer que la mise en œuvre de l'initiative apportera à ce canton le soulagement qu'il espère.

Les différences, rappelées à sa manière par M. Blocher, sont une constante de la Confédération. En temps ordinaire, les cantons les vivent calmement et dans une ignorance réciproque qui n'a pas que des désavantages. Et c'est d'autant plus facile quand les cantons ne sont pas soumis à une loi unique conçue par cette vingt-septième culture suisse qu'est l'administration fédérale. Ces différences se vivent d'une manière plus heurtée, voire conflictuelle, lorsqu'il s'agit de décisions vitales touchant l'ensemble de la Suisse. La nature profondément hétéroclite de l'alliance fédérale resurgit alors, telle qu'en elle-même, et c'est normal.

OLIVIER DELACRÉTAZ

¹ www.lesobservateurs.ch/2013/11/11/nation-quils-savent-pas-voir/

Morgenstraich

Le 10 mars, en gagnant la gare de Frenkendorf (commune voisine de Liesstal, où je logeais) pour y prendre le train spécial de 03:01, je pensais ne trouver sur le quai, dans la nuit froide de l'hiver, qu'une poignée d'autres amateurs invétérés de l'incomparable diane. Erreur! La station fourmillait de monde et le train était déjà bondé, pour moitié de voyageurs costumés, certains portant un tambour. Je me presse contre un *Vogelgryff*, fort aimable d'ailleurs. Le temps de longer d'innombrables usines et d'adresser une pensée aux ingénieurs-chimistes de ma connaissance, et nous voici à Bâle. Sans trop me demander mon avis, un personnage bariolé m'acrocche une médaille que je paie de bonne grâce, et un flot humain me porte vers la vieille ville.

Au beffroi sonne le dernier coup de quatre heures. A l'instant, l'interrupteur central de Bâle-Ville (il a dû être conçu à cet effet) plonge la cité dans une obscurité totale. Une clameur rituelle s'élève brièvement et, tout de suite, les tambours et les fifres, venus d'on ne sait où, comme sortis par génération spontanée du sous-sol rhénan, font retentir leurs marches antiques; ils défilent

dans un désordre total et parfaitement maîtrisé à la lueur de leurs lanternes, ornées de dessins humoristiques qui sont parfois de vrais chefs-d'œuvre; cependant, comme par autodérision, les vers moqueurs qui les commentent sont griffonnés en minuscules maladroites. Superbe procession; mais personne n'applaudit, car ce n'est pas un spectacle; c'est une célébration.

Il est saisissant de voir le peuple bâlois se réunir par dizaines de milliers, en pleine nuit, pour sa fête nationale. Celle-ci va encore durer trois jours (et trois nuits) avec plusieurs cortèges brillants et interminables (celui du lundi fait plus de quatre kilomètres!). Les spectateurs y sont gratifiés de longs poèmes satiriques en Baslertysch; peu familier du dialecte, j'essaie de comprendre; mais il me faut un quart d'heure pour croire saisir une strophe; je suis le champollion des *Schnitzelbänke*. Les autochtones, eux, rient doucement; mais sans gros éclats, car la solennité garde de la tenue et ne dégénère pas dans l'alcool. Si enivrement il y a, c'est une sorte d'ivresse mentale favorisée par le son entêtant des fifres et tambours.

Les cliques, dont certaines comptent près de cent musiciens, sont de haute qualité, quelques-unes même carrément virtuoses. Les belles caisses, tendues par des cordes, résonnent de ras de cinq, de ras de neuf, de pataflafas, de coups de la fin, ceux-ci parfois enchaînés par trois, et même, comble de l'art, de coups du moulin. Les fifres brodent sur ce rythme savant leurs mélodies acidulées, avec ici et là des contrepoints à la deuxième voix. Quand, le

lundi vers six heures du matin, les groupes ont circulé dans toutes les rues et investi toutes les places, il est temps pour la plupart d'aller déguster une soupe à la farine rôtie; mais des obstinés poursuivent leur jeu; à quatre ou cinq, voire même en solitaires, ils arpentent les ruelles en continuant leur musique. Car durant trois jours hors du temps, le rêve sacré n'aura pas de cesse.

JEAN-FRANÇOIS CAVIN

Gripen: le nez des opposants s'allonge

Le 14 janvier, le comité « Non aux milliards pour les avions de combat » annonçait fièrement avoir « déposé mardi à la Chancellerie, avec le comité libéral, quelque 100 000 signatures en faveur du référendum contre l'achat de 22 avions de combat Gripen ». Ce résultat a bien entendu trouvé un large écho médiatique: « Près de 100 000 personnes ont signé le référendum contre l'achat d'un nouvel avion de combat » (RTS), « Gros succès pour le référendum contre le Gripen. [...] Près de 100 000 personnes ont signé en trois

mois le texte » (*Le Matin*), etc. Chiffre plausible puisque, début décembre déjà, le comité avait bruyamment annoncé 80 000 signatures – information elle aussi intensément relayée par les médias.

Le 28 janvier, dans la *Feuille fédérale*, la Chancellerie fédérale confirmait l'aboutissement du référendum en précisant: « Sur les 65 797 signatures déposées, 65 384 sont valables. »

Qui a menti, à votre avis?

P.-G. B.

Philippe Jaccottet, troisième Vaudois dans la Pléiade

Avant de parler du poète et de son œuvre, je me dois de justifier le titre de cet article. Les gazettes répètent que quatre auteurs suisses sont désormais entrés dans la prestigieuse collection, Rousseau, Ramuz, Blaise Cendrars et enfin Jaccottet. Qu'entend-on par «auteur suisse»? Sur le site de la Bibliothèque de la Pléiade, sous «Par nationalité d'auteur», on ne trouve que Ramuz et Jaccottet sous «Suisse». Rousseau et Cendrars sont répertoriés sous «France», non sans quelque raison. Mais pas Philippe Jaccottet, qui vit pourtant depuis plus de soixante ans à Grignan, dans la Drôme provençale. Rousseau est-il Suisse? Citoyen de Genève serait plus exact, ou Savoyard. Ses séjours sur les bords du Léman, à Môtiers ou à l'île Saint-Pierre ne font pas de lui un Suisse... Cendrars est né à La Chaux-de-Fonds, a vécu en Russie, à Paris, à New York, au Brésil, en Provence... Il s'est battu, durant la Grande Guerre, dans le camp français, dont il a pris la nationalité. Reste-t-il suisse?

La situation de C. F. Ramuz, elle, est indiscutable, et les deux volumes de ses romans, publiés en 2005, ont permis aux lecteurs francophones de redécouvrir cet auteur au style si original, et «ses romans splendides qui comptent parmi les plus importants de la première moitié du XX^e siècle», comme le déclarait le directeur de la collection, Hugues Pradier, sur les ondes de la radio. Une première édition, de 10000 exemplaires, était épuisée à la fin de l'année et 4000 nouveaux coffrets ont été réalisés en janvier 2006!

Pour Jaccottet, sa nationalité et ses liens avec la Suisse romande déterminent sans conteste son appartenance. Et le troisième Vaudois? C'est le Lausannois Benjamin Constant! Un choix restreint de ses écrits a été publié à la Pléiade en 1957 par les soins d'Alfred Roulin, qui avait été directeur de la BCU

à Lausanne: romans, journaux intimes, *Mélanges de littérature et de politique*, *De l'esprit de conquête*, *Principes de politique* et deux chapitres de *Sur la religion*: près de 1700 pages, avec de brèves notices et notes. Le volume, épuisé dans les années 1990-2000, est réapparu récemment dans le catalogue. *Adolphe* et *Le Cahier rouge* mis à part, les œuvres choisies pour cette publication étaient, à l'époque, inédites ou introuvables. Constant reste Vaudois, même si ses funérailles furent nationales à Paris.

Venons-en à Philippe Jaccottet. Avec André Malraux, André Gide, Eugène Ionesco ou Marguerite Yourcenar, le poète vaudois a vu de son vivant l'édition de ses *Œuvres* à la Pléiade. Ce fait assez rare présente, en l'occurrence, d'immenses avantages: il a pu organiser son volume, excluant les récits de voyage et les ouvrages critiques, et classer les œuvres de création dans l'ordre de leur première publication. D'autre part, la «Chronologie» qui ouvre généralement les recueils a pu intégrer les remarques de l'écrivain lui-même, qui prend une certaine distance face à sa vie; il s'agit presque d'une autobiographie, avec l'aspect vivant des commentaires personnels sur son passé. Enfin, il a pu choisir celle qui, poétesse aussi, allait diriger l'édition de son ouvrage définitif... sous réserve de publications encore à venir!

La présentation est d'une rare perfection: José-Flore Tappy et ses collaborateurs nous ont donné dans cet ouvrage une somme inégalable de renseignements bibliographiques, avec la recension des manuscrits, des prépublications, des éditions successives, et des notices précises et sans jargon, qui éclairent d'un jour nouveau les textes de Jaccottet. Ces derniers frappent par la cohérence entre le propos et la vie du poète: «Ce qui est singulier (mais pas tellement après tout), en tout cas mer-

veilleux, c'est que le travail poétique, ainsi conçu, semble obéir aux mêmes lois que la conduite de notre vie», écrit-il dans *La Promenade sous les arbres* (p. 130). La vie simple, à l'écart des intrigues et des bouleversements du siècle, consacrée à l'écriture et à la traduction, permet une profondeur rarement atteinte sur les thèmes essentiels: la vie, le temps et la mort, le rapport à la nature, la recherche de l'observation exacte, la réflexion sur le travail poétique lui-même... La précision, la justesse dans l'expression, sont le fruit d'un long travail de maturation: «Je ne veux pas dire que le poème soit donné; ou même seulement facile; je ne veux pas dire non plus qu'il puisse naître n'importe quand; mais simplement que le travail poétique semble lui aussi exiger ce singulier équilibre entre la volonté et l'instinct, l'effort et l'abandon, la peine et le plaisir. C'est ainsi, tout à la fois, un exercice et une récompense. Un exercice, car il exige à chaque fois que l'on se retrouve en cet état de transparence; et le travail que l'on opère sur les mots, tour à tour les laissant faire, puis les reprenant, les modifiant, de sorte qu'à la fin leur légèreté et leur limpidité soient aussi totales que possible, ce travail n'est pas seulement cérébral: il agit sur l'âme, en quelque sorte, il l'aide à s'alléger et à se purifier davantage encore, de sorte que la vie et la poésie, tour à tour, s'efforcent en nous vers une amélioration de nous-mêmes, et une clarté toujours plus grande.» (pp. 130-131).

Ce dessein ascétique, Jaccottet l'a poursuivi tout au long de ses publications, et les écrivains qu'il a traduits, du grec (*Le Banquet* de Platon et *L'Odyssee* d'Homère), de l'allemand (tout Musil, Thomas Mann, Rilke, Hölderlin – dont il a dirigé la publication dans la Pléiade, avec la collaboration de Gustave Roud), de l'italien (Coccioli, Cassola, Leopardi, Ungaretti...) et de l'espagnol (Góngora),

forment une famille d'esprit d'une rare cohérence.

Les paysages, ceux de Grignan avec sa rivière, le Lez, et sa montagne de La Lance, mais aussi la vue de Vevey (p. 813), l'Italie et la Grèce, les arbres et les fleurs, les saisons, sont autant de présences qui inspirent le poète et l'enrichissent, comme les lectures et les amitiés.

Il écrit, encore dans *La Promenade sous les arbres* (pp. 81-82): «C'est à peu près à ce moment-là de mes tâtonnements, alors que le livre à faire hésitait entre le recueil d'observations, le discours solennel, la polémique et la confession, que [...] je fus saisi, plus violemment et plus continûment surtout qu'autrefois, par le monde extérieur.» En lisant ces lignes, et bien d'autres, on voit que Philippe Jaccottet est un visuel réaliste. Le chapitre, d'ailleurs, d'où ce passage est tiré s'intitule «La vision et la vue».

Et pour conclure, voici deux brefs extraits, comme en tension:

«Parler donc est difficile, si c'est chercher... chercher quoi?

Une fidélité aux seuls moments, aux seules choses

qui descendent en nous assez bas, qui se dérobent,

si c'est tresser un vague abri pour une proie insaisissable...» (*Chants d'en bas*, p. 543.)

«Il faut que la poésie n'ait pas plus d'intention et d'utilité qu'un parfum.» (*Observations*, p. 44.)

Dès maintenant, la lecture de Jaccottet passe par ce recueil fondamental.

YVES GERHARD

Philippe Jaccottet, *Œuvres*, préface de Fabio Pusterla, édition établie par José-Flore Tappy, avec Hervé Ferrage, Doris Jakubec et Jean-Marc Sourdillon, Bibliothèque de la Pléiade, Gallimard, Paris, 2014, 1626 pages.

Aspects de la vie vaudoise

Le Journal de Moudon fête ses 175 ans

(fm) Contrairement aux journaux à grand tirage, la presse locale tient plutôt bien le coup. Nous en voulons pour preuve le *Journal de Moudon* qui fête cette année ses 175 ans. Aux mains de la famille Demierre depuis 1968, l'hebdomadaire, qui compte 2000 abonnés, doit bien sûr se battre pour maintenir son lectorat; mais s'il peut résister ainsi à la concurrence tout en gardant son indépendance, le journal le doit en bonne partie au fait qu'il possède sa propre imprimerie, l'Imprimerie Moudonnoise.

Histoires de pâturages

(fm/mg) Le 7 avril 1414, le seigneur Jean III de Blonay déclarait dans un acte féodal (appelé contrat d'abergement) remettre à perpétuité sa Montagne de Caudon à des habitants du village pour l'exploiter moyennant redevance annuelle. De génération en génération, les bourgeois de Blonay se sont transmis jusqu'aux cinq sociétés de copropriétaires actuelles ce patrimoine de nos Préalpes, qui s'étend aujourd'hui sur une superficie de plus de sept cents hectares. Ces sociétés le gèrent dans le respect des traditions et de l'environnement.

Le 5 avril 2014 sera célébré le six-centième anniversaire de l'acte d'abergement. A l'occasion de cette commémoration, les sociétés ont entrepris de faire éditer un ouvrage retraçant ces six siècles d'histoire. Ce livre d'environ

deux cents pages fait suite au travail du professeur Edouard Recordon *En Caudon: histoire d'un pâturage*, brochure parue en 1948. Un registre couvrant les années 1750 à 1916, dont on ignorait jusque-là l'existence, a été déposé en 2000 aux archives communales de Blonay et a permis de jeter un éclairage nouveau sur l'histoire de ces pâturages. La rédaction du livre a été confiée à Mme Madeleine Hirtzel, auteur d'un précédent ouvrage de qualité sur les Bains de l'Alliaz.

Conte d'hier pour jeunes d'aujourd'hui

(cc) Une soixantaine de musiciens de 13 à 22 ans, un dirigeant de 26 ans, un compositeur guère plus âgé: ce sont les ingrédients primeurs du *Goût du sel*, comédie musicale présentée en première dimanche dernier à Cossonay par la classe de comédie musicale de la HEMU et l'Orchestre des jeunes du Conservatoire de Lausanne.

Inspiré de *La gardeuse d'oies à la fontaine* des frères Grimm, le livret nous conte la quête initiatique du Prince Morne et les tourments de la Princesse Perle, chassée du royaume par son roi de père. Tous apprendront finalement que l'amour – qu'il soit filial ou passionné – donne sa saveur à la vie, comme le sel aux aliments. La musique expressive et lyrique de Guy-François Leuenberger sert à merveille le texte d'Alix Noble, abordant avec poésie nombre de questions existentielles contemporaines. Ce mélange semble avoir parlé au cœur des jeunes inter-

prêtes, qui en ont donné une interprétation fraîche et vivante sous la direction engagée de Maxime Pitois. On regrettera que l'amplification des voix des comédiens ait un peu empesé cette gaieté printanière.

La comédie sera rejouée au Théâtre de Beausobre à Morges le 6 avril (renseignements sous www.ccrm.ch) et au Collège de l'Elysée à Lausanne les 12 et 13 mai, dans le cadre des cinquante ans de l'établissement (www.lausanne.ch/elysee50e).

Recettes du terroir vaudois en vidéo

(fm) Attirer les touristes par la vue, mais aussi par l'estomac! C'est ce que propose l'Office du tourisme du Canton de Vaud (OTV) en diffusant sur son site des courts-métrages présentant des recettes du terroir vaudois, et ceci à raison d'un par mois et par recette. Il faut savoir gré à l'OTV d'avoir «délaissé» le tout puissant arc lémanique et d'avoir consacré la première vidéo au gâteau du Vully.

Les quatre Passions de J.-S. Bach

(fm) Les trois dimanches précédant Pâques et Vendredi-Saint, l'abbatiale de Payerne résonnera aux sons des quatre *Passions* de Bach. Quatre? Voilà un chiffre qui a de quoi faire sursauter, avec raison, le mélomane averti. Mais des spécialistes du compositeur attribuent à Bach la composition d'au moins cinq passions, et l'on se plaît à penser qu'il mit en musique le texte de chaque évangéliste, l'un d'eux étant même trait-

té deux fois. Seules la *Saint-Jean* et la *Saint-Mathieu* nous sont parvenues intégralement. De la *Markus-Passion*, il ne reste que le texte du librettiste Picander, la partition et le matériel d'exécution de cette œuvre étant perdus. Quant à la *Lukas-Passion*, inscrite au catalogue de Bach (BWV 246), elle a finalement été attribuée à un autre compositeur qui reste dans l'anonymat. Ce sont donc bel et bien des reconstitutions plus ou moins arbitraires qu'il nous sera donné d'entendre à Payerne, la *Passion selon Saint-Marc* se voyant même étoffée d'un récit biblique composé par Laurent Mettraux en création mondiale! La *Passion selon Saint-Mathieu* sera exécutée le dimanche 30 mars à 17h.; suivront, toujours à 17h., la *Saint-Marc* le dimanche 6 avril et la *Saint-Luc* le dimanche 13 avril. La série se terminera Vendredi-Saint avec la *Saint-Jean* (concert à 15h.).

LA NATION

Rédacteurs responsables:
Jean-Blaise Rochat
Cédric Cossy

Rédaction et administration:
Place Grand-Saint-Jean 1
Case postale 6724, 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)
Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch
Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch

ICM Imprimerie Carrara, Morges

Non à un salaire minimum légal

L'Union syndicale suisse a déposé en 2012 une initiative populaire intitulée «Pour la protection de salaires équitables (initiative sur les salaires minimums)». Ce texte sera soumis en votation populaire le 18 mai prochain.

L'initiative demande d'inscrire dans la Constitution fédérale un nouvel article 110a «Protection des salaires» ayant la teneur suivante:

1. *La Confédération et les cantons adoptent des mesures pour protéger les salaires sur le marché du travail.*
2. *A cette fin, ils encouragent en particulier l'inscription dans les conventions collectives de travail de salaires minimaux d'usage dans la localité, la branche et la profession, ainsi que le respect de ces salaires.*
3. *La Confédération fixe un salaire minimal légal. Ce salaire est applicable à tous les travailleurs en tant que limite inférieure contraignante. La Confédération peut édicter des dérogations pour des rapports de travail particuliers.*
4. *Le salaire minimal légal est indexé régulièrement sur l'évolution des salaires et des prix, dans une mesure qui ne peut être inférieure à l'évolution de l'indice des rentes de l'assurance-vieillesse et survivants.*
5. *Les dérogations et l'indexation du salaire minimal légal sur l'évolution des salaires et des prix sont édictées avec le concours des partenaires sociaux.*
6. *Les cantons peuvent édicter des suppléments contraignants au salaire minimal légal.*

Des dispositions transitoires précisent que le salaire minimal légal devrait être fixé à 22 francs par heure, soit environ 4000 francs par mois, sous réserve de l'évolution des salaires accumulée depuis 2011.

Une erreur de principe

Une intervention de l'Etat pour fixer un salaire minimum *gesamtschweizerisch*, indépendamment des différences importantes qui existent entre les cantons et les régions d'une part, entre les métiers d'autre part, constituerait une erreur de principe. La détermination des minimums salariaux, comme celle des autres éléments des relations de travail, doit être laissée à la libre appréciation des partenaires sociaux – organisations patronales et syndicats –, lesquels sont mieux à même de prendre en compte tous les paramètres déterminants. Le recours au partenariat social est une constante dans l'économie helvétique et la prospérité de cette dernière atteste de la justesse de ce choix.

Les syndicats qui défendent l'initiative – il y en a aussi qui s'y opposent! – affirment vouloir mieux protéger les nombreux travailleurs non couverts par une convention collective, soit environ 50%. On fera remarquer que, parmi ces derniers, beaucoup sont loin de toucher des bas salaires. Quant aux cas réellement problématiques où l'absence de convention collective se fait négativement sentir, ils devraient être appréhendés comme autant de défis pour les partenaires sociaux plutôt que comme un prétexte à faire intervenir le rouleau compresseur de l'Etat.

Une proposition extrême

Parler de rouleau compresseur n'est pas exagéré, car c'est un régime extrêmement lourd que propose l'initiative. Le montant proposé pour le salaire minimum placerait en effet la Suisse très largement en tête des pays les plus généreux: en valeur absolue, ce qui est compréhensible, mais aussi en comparaison du pouvoir d'achat, ainsi qu'en proportion du salaire médian. Cette dernière notion est pertinente: le salaire médian (soit la limi-

te entre les 50% supérieurs et les 50% inférieurs) exprime en quelque sorte le «niveau général» des salaires. Un salaire minimum fixé beaucoup plus bas (38% du salaire médian aux Etats-Unis, 47% en Grande-Bretagne) n'a que peu d'influence; en revanche, plus le minimum imposé est proche du «niveau général» (le SMIC français se situe à 60% du salaire médian), plus il entraîne d'effets concrets sur celui-ci: aplatissement de la hiérarchie des salaires, obligation de rééchelonner à la hausse pour maintenir cette hiérarchie, ou au contraire phénomène d'attraction et de maintien des salaires au minimum légal. Les 4000 francs par mois revendiqués par les syndicats représenteraient 64% du salaire médian helvétique: à un niveau aussi élevé, un salaire minimum légal ne manquerait pas d'avoir un impact considérable.

Après la lutte contre les riches, la lutte contre les pauvres

Les effets s'en feraient sentir évidemment dans les cantons les moins riches, mais aussi dans un certain nombre de métiers tels que l'agriculture, l'hôtellerie-restauration, les services à la personne. Comment feront les entreprises qui ne pourront pas assurer un tel niveau salarial? Selon leur situation, elles tenteront de réduire leur personnel, de concentrer le travail sur un nombre d'heures plus faible, de délocaliser certaines tâches, d'augmenter certains prix. Autre question plus douloureuse: que feront les travailleurs dont les prestations ne justifient pas un salaire de 4000 francs aux yeux des employeurs? On pense ici à certains jeunes qui débutent leur carrière professionnelle, mais aussi à des personnes sans formation ou traversant une situation personnelle difficile et qui sont satisfaites de trouver des «petits boulots» leur permettant de rester dans le marché du travail. Les syndicats ont-ils conscience que leur

initiative, outre qu'elle tirerait vers le bas beaucoup de salaires de la classe moyenne, affecterait principalement des personnes modestes en réduisant fortement leur chance de trouver un travail?

Le salaire minimum légal revendiqué par l'initiative apparaît donc non seulement inacceptable dans son principe, mais aussi insupportable dans ses modalités. Dédaignant le modèle relativement indolore des pays anglo-saxons, qui pallie la faiblesse de leur partenariat social par un salaire minimum très bas accompagné de dérogations pour les jeunes, les syndicats tentent de nous vendre un avatar aggravé du modèle français, conçu pour forcer et niveler la réalité économique au prix de conséquences absurdes.

Une perversion du partenariat social

Les autres dispositions proposées, qui demandent à l'Etat d'«encourager» les conventions collectives, sont tout aussi pernicieuses. Selon les moyens qui seraient mis en œuvre, on risquerait en effet d'aboutir à de véritables «obligations de négocier» dans certaines branches ou certaines entreprises. Or la négociation forcée n'est pas la meilleure manière d'obtenir des résultats équilibrés et librement acceptés – la liberté étant précisément une condition du partenariat social.

L'initiative soumise au vote se révélerait globalement nuisible pour l'économie helvétique, et les travailleurs modestes seraient les premiers à en souffrir. On peut ajouter qu'une intervention étatique «pour la protection de salaires équitables» n'a aucune raison d'être dans un pays prospère, où les salaires progressent régulièrement, où la proportion des bas salaires est plus faible qu'ailleurs et où les inégalités salariales sont comparativement modérées. Autant de raisons de voter NON.

P.-G. BIERI

Soins médicaux de base

L'initiative populaire «Oui à la médecine de famille» a été déposée le 1^{er} avril 2010 avec plus de 200 000 signatures valables. Le texte a suscité, après de nombreux débats, un contre-projet direct qui a eu l'heur de satisfaire les auteurs de l'initiative; ceux-ci ont retiré le texte de base. C'est donc sur le seul arrêté fédéral concernant les soins médicaux de base que le peuple suisse votera le 18 mai prochain.

Auteurs de l'initiative, responsables cantonaux et fédéraux de la santé et parlementaires fédéraux sont d'accord sur le constat d'une pénurie prévisible, si ce n'est avérée, de médecins généralistes ou de premier recours: beaucoup d'entre eux ont dépassé l'âge de la retraite et ne trouvent pas de successeur pour remettre leur cabinet. Cette absence de relève s'explique par trois facteurs au moins, à savoir la part trop discrète accordée à cette «spécialisation» dans les formations médicales universitaires, la rémunération inférieure des actes d'un généraliste comparés à ceux de certaines spécialisations prestigieuses, et la pénibilité liée aux contraintes de garde et d'urgence, surtout dans les régions périphériques. Les moratoires sur l'ouverture de nouveaux cabinets ont fait le reste...

Les mêmes acteurs, auxquels il faut ajouter les assureurs et le soussigné, supportent tous le principe de la consultation initiale chez le généraliste: son premier diagnostic permet, dans de nombreux cas, d'éviter le recours injustifié à des spécialistes plus coûteux. Le réflexe constitutionnel est-il pour autant approprié pour résoudre le problème de fond?

L'arrêté soumis au vote propose l'introduction dans la Constitution fédérale d'un nouvel article 117a ayant la teneur suivante:

- 1 *Dans les limites de leurs compétences respectives, la Confédération et les cantons veillent à ce que chacun ait accès à des soins médicaux de base suffisants et de qualité. Ils reconnaissent la médecine de famille comme une composante essentielle des soins médicaux de base et l'encouragent.*
- 2 *La Confédération légifère:*
 - a. *sur la formation de base et la formation spécialisée dans le domaine des professions des soins médicaux de base et sur les conditions d'exercice de ces professions;*
 - b. *sur la rémunération appropriée des prestations de la médecine de famille.*

Le premier alinéa n'apporte pas grand-chose de nouveau sur le plan constitutionnel: l'article 41 al.1 précise: «La Confédération et les cantons s'engagent, en complément de la responsabilité individuelle et de l'initiative privée, à ce que toute personne bénéficie des soins nécessaires à sa santé.» Cette proposition n'étant nullement exclusive envers les soins médicaux de base ou la médecine de famille, elle permet aujourd'hui déjà leur renforcement si le législateur fédéral ou cantonal le juge utile.

Par principe, nous répugnons à accorder toute nouvelle compétence de légiférer à la Confédération; nous devons cependant avouer ne pas distinguer la nouveauté cachée dans le second alinéa du texte soumis à votation. La formation médicale, les autorisations d'exercer et les conditions de

l'exercice de la médecine sont déjà régies par le droit fédéral, notamment la loi sur les professions médicales (LPMéd) et ses ordonnances. De même, la fixation de la rémunération via TARMED est décrite dans la LAMal, s'appuyant elle-même sur l'article 117 Cst.

Ni la Confédération, ni les cantons n'ont attendu ce nouvel article constitutionnel pour chercher des solutions à la pénurie dans la médecine de base. Un *Masterplan Médecine de premier recours et médecine de base* a été publié par l'OFSP en septembre de l'année dernière. Préparé par des délégués des associations de médecins, de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de la santé, de la Conférence universitaire suisse et de plusieurs organismes fédéraux, ce plan arrête un paquet de mesures pour augmenter à terme le nombre de généralistes. Citons entre autres un projet de modification de la LPMéd, le renforcement de la formation requise lors du cursus universitaire, la multiplication des places de stages en médecine générale, l'amélioration de la formation postgrade, et la revalorisation tarifaire de certains actes accomplis dans les cabinets de généralistes. Ajoutons-y le projet de nouvelle loi sur les professions de la santé, en consultation jusqu'au 18 avril, ce qui finit de démontrer que la Confédération possède aujourd'hui déjà toutes les compétences pour légiférer en matière de soins médicaux de base et de médecine de famille.

Le constat est similaire sur le plan vaudois. La collaboration entre le Département de la santé et de l'action sociale, la Société vaudoise de médecine, le CHUV

et l'Institut universitaire de médecine générale a débouché sur un programme d'assistantat en cabinet qui commence à porter ses fruits: nonante-quatre médecins de famille ont ainsi été formés depuis 2005; une trentaine de généralistes peuvent désormais suivre des stages chaque année. Les communes participent aussi à la relève en offrant des conditions d'installation avantageuses. Enfin, le rapport du Conseil d'Etat sur la politique sanitaire 2013-2017 prévoit un suivi précis de l'évolution de la démographie médicale, mais fait aussi la part belle aux mesures de soutien à la formation des généralistes et à la coordination des efforts pour alléger l'emprise des gardes médicales sur la vie privée des médecins.

Le dépôt en 2010 de l'initiative «Oui à la médecine de famille» était un cri de détresse des médecins de famille débordés et ne voyant pas la relève arriver. En quatre ans, cet appel a été entendu tant au niveau fédéral que cantonal et de nombreuses mesures correctives sont en préparation. Leur développement étant possible avec les dispositions constitutionnelles existantes, il se poursuivra – et c'est heureux – avec ou sans l'introduction du nouvel article 117a. De fait, le contre-projet direct a déjà rempli sa fonction en conduisant au retrait de l'initiative originale. Contrairement à M. Alain Berset, nous considérons que les soins médicaux de base n'ont plus besoin d'un «clair signal» pour être développés; le refus de cette disposition constitutionnelle inutilement redondante s'impose désormais le 18 mai.

CÉDRIC COSSY

Les peuples maîtres de leur destin?

En 2014, Barak Obama, président des Etats-Unis d'Amérique, suivi par l'UE, condamne le retour de la Crimée au sein de la Russie, consacré par un plébiscite dont le résultat n'est guère contestable, au nom de l'intégrité territoriale d'un Etat et de l'intangibilité des frontières. Près d'un siècle plus tôt, Woodrow Wilson, président des Etats-Unis d'Amérique, démembrait l'Empire austro-hongrois au nom du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Ces deux principes, considérés comme des fondements du droit international, sont contradictoires dans leur essence. On invoque l'un ou l'autre selon les circonstances, en fonction des vues et des intérêts des Puissances dominantes et des tendances de l'opinion publique. S'agit-il de la décolonisation? Le droit à l'autodétermination n'est alors contesté que par des réactionnaires, ou par des nostalgiques de la Société des Nations qui proclamait, à l'article 22 de son Pacte, que la colonisation répondait à une «mission sacrée de civilisation»! S'agit-il du Kosovo? En 2008, la déclaration unilatérale d'indépendance d'un parlement provisoire, élu pour gérer ce provisoire et non pour en sortir – il n'y a pas eu de référendum – suffit, aux yeux de l'Occident, à légitimer la sécession de cette province de

la Serbie, car cette solution convient stratégiquement aux USA et à leurs alliés. Inversement, la Russie campe à l'époque sur le principe de l'intégrité territoriale de la Serbie, ce qui ne l'empêche pas de favoriser ou de provoquer (comment dit-on *Anschluss* en russe?) la démarche d'autodétermination de la Crimée six ans plus tard!

Certains auteurs ont tenté de concilier les deux notions en établissant de subtils distinguos. Ainsi lit-on que le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes doit être vu dans la perspective de la décolonisation, comme marche-pied vers l'indépendance (mais ce n'était pas la conception de Wilson pour l'Europe centrale en 1818, ni celle de la SdN comme on vient de voir). Quant au droit de sécession, il ne serait admissible que si la province en cause souffre le martyr du fait de l'Etat dont elle relève ou si cet Etat accepte lui-même le processus plébiscitaire (comme le Royaume-Uni pour l'Ecosse actuellement); aucune des deux conditions n'est remplie dans le cas de la Crimée, mais il en allait de même, par exemple, pour l'indépendance de la Slovaquie et de la Croatie en 1990.

La doctrine semble tout aussi hésitante sur la question centrale du droit d'un peuple à déterminer son statut poli-

tique. Car qu'est-ce qu'un peuple? Il ne suffit pas que ce soit une minorité ethnique au sein d'un Etat organisé, semble-t-il; mais si cette minorité est clairement majoritaire sur une portion de territoire où elle se trouve durablement installée, comme les Corses en Corse? Ailleurs, aucune Puissance ne soutient le droit des Kurdes, peuple installé depuis des siècles dans une vaste contrée relevant de trois pays, à constituer l'Etat qu'il n'a d'ailleurs jamais su former au cours de l'histoire. Et le Tibet? Silence, pour ne pas indisposer Pékin...

Voilà bien des questions, auxquelles le droit international peine à répondre. Le droit international: cette discipline pathétique qui s'efforce, en s'inspirant du droit naturel, en observant la pratique chancelante des organismes internatio-

naux, en lisant les avis alambiqués de la Cour internationale de Justice, d'en dégager certaines lois; mais en définitive, c'est la loi du plus fort qui s'impose souvent.

En attendant, la Crimée redevient russe, comme elle l'était depuis trois siècles. Les Tatars, dont la présence est bien antérieure mais qui restent peu nombreux, devront s'en accommoder, et le droit international, plus tard, intégrera peut-être cet épisode dans sa mémoire jurisprudentielle comme un précédent justifiant la sécession, ainsi que le passage sous une autre souveraineté d'une entité territoriale bien définie, jouissant d'un caractère national marqué et légitimée dans son choix propre par une assez longue histoire.

J.-F. C.

Les Gnagnagnas

La Liberté a la chance d'avoir en M. Pascal Bertschy un journaliste dont les propos inattendus contrastent heureusement avec le conformisme de nombre de ses confrères. Le 8 mars nous avons particulièrement apprécié «La plainte des Gnagnagnas» suite à la votation sur l'immigration du 9 février:

[...] *En l'espace d'un mois, une tribu nous a appris que cette votation ne nous laissait pas le choix.*

La seule réponse possible à apporter à la question de l'immigration de masse, pour le clan des Gnagnagnas, était non. Sauf que le peuple, on le sait, a répondu oui. Cet étourdi a cru qu'il pouvait voter autre chose que non.

Du coup, dès le soir du 9 février, on a senti des vagues de dépit et d'accablement monter dans la poitrine des Gnagnagnas. Il est comme ça, le Gnagnagna: délicat. Vite déçu, aussi, mais pas du style à s'avouer vaincu. D'où le baroud-doudou qu'il livre, depuis des semaines, dans les médias.

Le trouvant plutôt sympa, les médias consolent en effet le Gnagnagna en diffusant religieusement sa plainte. C'est ainsi que le peuple réalise, peu à peu, sa bévue. Pas un jour ne passe sans qu'un Gnagnagna ne lui répète: le résultat de la votation est une «catastrophe». Nous n'avons pas compris l'enjeu de cette initiative «stupide». Total, dans la tribu, on a parfois «honte d'être suisse». C'est d'ailleurs «la fin de la Suisse», gnagna, et «la faillite du modèle suisse», gnagna-

gnagna, faillite que certains pays prospères de l'Union européenne – Bulgarie, Grèce, Irlande, Roumanie, etc. – contemplant probablement avec effroi.

Le mieux, dans ces conditions, serait de procéder à une nouvelle votation. Il faut revoter, oui, parce que gnagnagna. Bon, d'accord, les amis, revotons. Mais si le peuple ne suit toujours pas? Eh bien, on votera autant de fois qu'il faudra jusqu'à ce que la majorité dise oui.

[...] *Cela dit, les Gnagnagnas n'ont rien de méchant. Ils veulent juste notre bien et celui du pays. Ils sont donc consternés, à ce titre, de voir combien la démocratie est une folie ne produisant «que du vent». Sont sincèrement navrés de constater que les Suisses sont des sous-informés, des obtus, des égarés, des naïfs ou, pire, des Tessinois.*

Les Gnagnagnas, eux, savent ce qui est juste et bon. Seule chose qu'ils ignorent: beaucoup de gens ayant voté comme eux se sentent bien mal représentés par de tels rabâcheurs. [...]

Nos politiciens élus du peuple n'ont rien vu venir, parce qu'ils sont trop souvent coupés de la population. On peut souhaiter que certains d'entre eux sauront s'élever au-dessus de la plainte des Gnagnagnas. Il faut trouver des solutions aux problèmes difficiles posés par le oui du 9 février, qui est le fait d'une faible majorité du peuple, mais – on l'a trop peu souligné – des deux tiers des cantons.

E. J.

Nos voisins et nos exilés

Notre article «T'es vaudois si...» nous a valu quelques réactions. M. Hubert Barde nous écrit:

Fidèle lecteur de La Nation, c'est non seulement en ma qualité de Genevois mais aussi en tant que Suisse que je me permets de vous écrire.

J'ai en effet été pour le moins surpris par les propos de première page de M. Olivier Delacrétaz parus dans le numéro de La Nation du 7 mars 2014, sous le titre «T'es vaudois si... Tu te reconnais plus d'affinités psychologiques et linguistiques avec un Aiglon ou un Yverdonnois qu'avec le Genevois d'à côté...».

Après notamment, en en forçant un peu le trait, les récents propos de M. Blocher sur les Suisses moins suisses que d'autres Suisses, ne conviendrait-il pas d'offrir un front uni face à ce qui pourrait devenir de l'incompréhension entre Confédérés?

Cultiver des affinités entre cantons ne vaut-il pas mieux et plus qu'un certain cloisonnement identitaire? Les différences entre cantons, qu'elles soient culturelles, historiques, linguistiques, psychologiques ou autres ne sont-elles pas, au contraire et heureusement, facteurs d'enrichissement mutuel et non de rejet, ce pour le bien de la communauté des Etats et des citoyens de ce pays?

Hubert Barde

La lettre de M. Barde nous donne l'occasion de rappeler que l'affirmation de soi-même n'est pas vouée à se transformer en «cloisonnement identitaire». Elle ne débouche pas forcément sur le rejet de l'autre. Au contraire, les personnes les plus craintives à l'égard de l'étranger sont celles dont les racines communautaires sont les moins solides et les plus menacées. Les personnes sûres d'elles-mêmes sont plus facilement accueillantes.

Nous avons intentionnellement parlé uniquement d'«affinités psychologiques et linguistiques». Ces affinités marquent l'appartenance à la communauté cantonale indépendamment des relations personnelles bonnes ou mauvaises qu'on peut avoir avec tel ou tel représentant d'un autre canton.

Il ne peut d'ailleurs y avoir d'«enrichissement mutuel» qu'entre des communautés nettement différentes et qui le restent

obstinément. On peut même dire que cet enrichissement sera d'autant plus important que chaque communauté approfondira et vivra davantage ses particularités.

* * *

Pour sa part, Mme Janine Membrez-Porchet, de Delémont, proteste de sa qualité de vaudoise exilée:

Mon nom de jeune fille est Janine Nelly Violette Porchet. Je suis originaire de Corcelles-le-Jorat et née à Lausanne en 1937. Avant d'être obligée de partir pour Bâle où ma mère avait déménagé, j'ai passé mon enfance à Bretigny-sur-Morens.

Je vous l'affirme, je suis vaudoise même si... vous avez omis mon cas. Je suis Vaudoise même si j'habite Delémont. Mon mari, qui n'est pas un rabotson, vous le dira lui-même et il en est fier pour moi. Je suis vaudoise, même si je risque de tomber en cambant un obstacle dans mon beau jardin, et si je compte ici dans le Jura beaucoup d'imperdables dans mes tiroirs à couture. Je suis Vaudoise, même si j'ai perdu un peu mon accent. Il faut être niobet pour ne pas me croire. Vous en êtes convaincu, je n'insiste pas. On peut être Vaudois même si... et même que... l'on aime le carnaval de Bâle.

Merci de m'avoir entendue.

Janine Membrez-Porchet

La nationalité est une participation à quelque chose qui nous dépasse dans l'espace et dans le temps. On ne s'en déprend pas facilement. De même qu'il faut deux ou trois générations à une famille nouvellement venue pour s'approprier non seulement l'accent, cela vient assez vite, mais les souvenirs collectifs, les références culturelles et historiques, de même, il faut du temps pour perdre complètement les traces mentales et morales de son origine. C'est plus qu'une affaire individuelle.

Reconnaissons-le en disant à notre exilée: «T'es vaudoise si tu recourrais spontanément aux précieux mots que tu as énumérés, t'es vaudoise si tu gardes une nostalgie, même un peu mythifiée, du pays de tes ancêtres, t'es vaudoise si tu continues à en penser et à en dire du bien dans ton pays d'adoption, et t'es vaudoise si tu continues à lire *La Nation*.»

D.

Le Coin du Ronchon

Gripen: what else?

Parmi ceux qui, le 18 mai, veulent voter NON à l'achat du Gripen, il y a les «pacifistes» irrécupérables qui refusent par principe tout achat militaire – même s'il s'agit d'un très bel avion – et qui pensent que la Suisse peut très bien se passer d'armée. Mais alors que ferons-nous lorsque les prophéties des dirigeants européens se réaliseront et que Vladimir Poutine, le couteau entre les dents, enverra la flotte de Sébastopol envahir le Pays de Vaud? Il ne faudra pas venir se plaindre lorsque le drapeau russe flottera sur la cathédrale de Lausanne.

Il y en a d'autres, qui se prétendent partisans de l'armée suisse, mais s'opposent au Gripen parce que ce très bel avion n'est pas assez beau à leurs yeux, pas assez rapide, pas assez puissant, pas assez cher. Mais alors qu'acheter? Le Rafale? Les quelques ministres français qui n'ont pas de compte caché en Suisse craindraient que nous l'utilisions pour protéger

nos banques. L'Eurofighter? Bruxelles boycotte probablement les ventes d'armes à la Suisse depuis le vote du 9 février.

Si nous n'étions pas entièrement acquis au Saab Gripen, nous leur proposerions une autre solution: le Boeing 777. Outre l'avantage de rester chez le même constructeur que nos actuels F/A-18, et aussi de permettre un achat groupé avec les futurs longs courriers civils de Swiss, nous bénéficierions ainsi d'un avion qui a démontré récemment sa capacité de furtivité en disparaissant durablement des écrans-radar, et dont certains commentateurs américains affirment qu'il pourrait être utilisé comme «missile de croisière».

Il n'en reste pas moins qu'un Boeing 777 invisible n'est pas aussi beau qu'un Gripen. Alors pour une fois que la présente rubrique recommande de voter OUI, profitez-en.

LE RONCHON